

**Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc**  
**Séance du 20 mai 2025**  
**N° 2025.05.20\_3.**

**3. Formation et vie universitaire**

**- Calendrier des interruptions pédagogiques et amplitude de l'année universitaire 2025-2026**

*Vu le code de l'éducation ;*

*Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;*

*Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;*

*Vu l'avis du comité social d'administration en date du 6 mai 2025, portant sur l'objet de la présente délibération ;*

*Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date du 15 mai 2025, portant sur l'objet de la présente délibération ;*

**► Le conseil d'administration approuve le calendrier des interruptions pédagogiques et l'amplitude de l'année universitaire 2025-2026, tels qu'annexés à la présente délibération.**

**Résultat du vote :**

<i>Membres en exercice :</i>	36	<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	28
<i>Quorum :</i>	18	<i>Contre :</i>	0
<i>Membres présents :</i>	24	<i>Abstention :</i>	3
<i>Membres représentés :</i>	7	<i>Pour :</i>	28
<i>Nombre de votants :</i>	31		

Fait à Chambéry,

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	21/05/2025
	Transmise au recteur de région académique le :	21/05/2025
<p><b>Modalités de recours contre la présente délibération :</b> <i>La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site <a href="http://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.</i></p> <p><i>En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.</i></p>		

3. Calendrier des interruptions pédagogiques et amplitude de l'année universitaire 2025-2026



## CALENDRIER 2025-2026

<b>PERIODES INTERRUPTIONS</b>	<b>SCOLAIRE</b>	<b>UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC</b>
<b>TOUSSAINT</b>	Du samedi 18 octobre 2025 au lundi 3 novembre 2025 matin	Du vendredi 24 octobre 2025 soir au lundi 3 novembre 2025 matin
<b>NOEL</b>	Du samedi 20 décembre 2025 au lundi 5 janvier 2026 matin	Du vendredi 19 décembre 2025 soir au lundi 5 janvier 2026 matin
<b>HIVER</b>	Du samedi 7 février 2026 au lundi 23 février 2026 matin	Du vendredi 13 février 2026 soir au lundi 23 février 2026 matin
<b>PRINTEMPS</b>	Du samedi 4 avril 2026 au lundi 20 avril 2026 matin	Du vendredi 3 avril 2026 soir au lundi 13 avril 2026 matin

### Pour mémoire, jours fériés de l'année universitaire 2025-2026

- Toussaint : samedi 1<sup>er</sup> novembre 2025
- Armistice 1918 : mardi 11 novembre 2025
- Noël : jeudi 25 décembre 2025
- Jour de l'An : jeudi 1<sup>er</sup> janvier 2026
- Lundi de Pâques : lundi 6 avril 2026
- Fête du travail : vendredi 1<sup>er</sup> mai 2026
- Victoire 1945 : vendredi 8 mai 2026
- Ascension : jeudi 14 mai 2026
- Pentecôte : lundi 25 mai 2026
- Fête nationale : mardi 14 juillet 2026

## 3. Calendrier des interruptions pédagogiques et amplitude de l'année universitaire 2025-2026



## AMPLITUDE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

---

Date de pré-rentrée	A compter du lundi 25 août 2025 au matin
Date de fin des activités pédagogiques, épreuves de seconde session et jurys compris (sauf formations en alternance et certains masters).	Mercredi 15 juillet 2026
Date limite de fin de stage (sauf formations en alternance et certains masters).	Vendredi 25 septembre 2026
<i>Si le stage est prolongé au-delà du 25 septembre 2026, l'étudiant est tenu de renouveler son inscription et de s'acquitter au préalable de la CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus).</i>	